



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



A destination des représentants légaux de 3<sup>e</sup>,

## Objet : Procédure d'orientation et d'affectation

Collège Jean Cocteau  
72190 COULAINES  
Tél : 02.43.82.29.86  
Fax : 02.43.82.20.23  
ce.0720906u@ac-nantes.fr

Madame Monsieur,

Nous vous espérons tous en bonne santé.

Dans l'attente des décisions ministérielles d'une reprise éventuelle pour les élèves de 3<sup>e</sup>, les modalités de continuité pédagogique à distance restent identiques à celles définies depuis le 16 mars.

Dans cette situation particulière, les procédures d'orientation et d'affectations post 3<sup>e</sup> se poursuivent. Les conseils de classe du 2<sup>e</sup> trimestre se sont tenus à distance et se sont prononcés sur les intentions d'orientation des familles ; nous vous transmettons ici les bulletins de 2<sup>e</sup> trimestre afin que vous puissiez également prendre connaissance de l'avis provisoire du conseil de classe.

Dès lors nous engageons la phase définitive d'orientation et d'affectation pour laquelle vous devez nous transmettre :

**1 - Votre demande définitive d'orientation avant le conseil de classe.** Elle consiste à faire des choix entre 2<sup>NDE</sup> générale et Technologique , 2<sup>nde</sup> professionnelle ou 1<sup>e</sup> CAP.

Pour cela, vous avez 2 possibilités : la fiche dialogue jointe (verte) à rendre avant le 25 mai ou la procédure en ligne via les téléservices à compléter avant le 25 mai.

Le chef d'établissement se prononcera après avoir recueilli l'avis du conseil de classe.

**2 - Les vœux d'affectation post 3<sup>e</sup>.** Vous devez faire des vœux d'établissements (Pour la 2<sup>nde</sup> générale et Technologique ), des vœux d'établissement et de formations ( Pour la voie professionnelle, 2<sup>nde</sup> professionnelle et 1<sup>ere</sup> CAP) et les classer.

Pour cela, vous avez 2 possibilités : la fiche de vœu affectation jointe (bleu) à rendre avant le 1<sup>er</sup> juin ou la procédure en ligne via les téléservices à compléter du 25 mai au 8 juin.

L'inspection se prononcera alors début juillet, sur les affectations.

Lors de cette période, les professeurs principaux continuent de faire le lien avec les familles pour les accompagner, la conseillère d'orientation du collège reste également mobilisable, et la direction peut naturellement être sollicitée (par courriel ce.0720906u@ac-nantes.fr, ou au 02-43-82-29-86).

Cordialement,

La Direction